

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Kora'h



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est
contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Kora'h

« Et nous, c'est le Nom d'Hachem que nous rappellerons » : rappeler la force de la prière !

« Et tout Israël qui se tenait autour d'eux, fuit (lit. vers) leurs cris, parce qu'ils se dirent : "De peur que la terre nous engloutisse." » (16, 34)

Le Sar Chalom de Belz pose ici deux questions : 1) **L'expression employée dans le verset** est a priori étonnante : il aurait dû être écrit : "Ils fuirent **de** leurs cris". Pourquoi la formulation : "Ils fuirent **vers** leurs cris" ? 2) **Leur réaction** est étonnante : pourquoi s'enfuirent-ils ? Est-il possible de s'enfuir du décret Divin, alors que : « Toute la Terre est remplie de Sa Gloire » ? Si Sa volonté avait été qu'ils soient engloutis dans la terre, alors même s'ils avaient fui vers un autre endroit, la terre se serait ouverte **là-bas** pour les engloutir en ce lieu, comme il est dit : « Où pourrais-je m'enfuir de devant Ta face ? » (Téhilim 139, 7)

On sait, explique-t-il, que l'héritage que nous ont légué nos pères est la force de la prière, comme il est dit : « **La voix est la voix de Yaakov** » (Béréchit 27, 2). Et il est un principe essentiel qui prévaut lorsqu'un malheur peut survenir : il faut saisir cette arme qu'est "la voix", en d'autres termes, élever notre voix et crier vers notre Père céleste en priant et en suppliant. De la sorte, le malheur disparaît immédiatement. Le sens du verset devient clair : lorsque les Bné Israël virent le terrible châtement infligé à Kora'h et à son assemblée, « **Ils élevèrent leurs voix** »¹. Craignant d'être engloutis à leur tour, ils se mirent à crier et à supplier Hachem.

Prier est une Mitsva de la Torah en vigueur même à notre époque, comme le stipule le Ramban (dans ses gloses sur le Rambam, Mitsva 5) dans son explication du verset (Dévarim 11, 13) : « Et de Le servir de tout votre cœur. » Pour reprendre ses mots : « [cela vient nous ordonner] d'étudier Sa Torah et **de prier dans les moments de détresse, et que nos yeux et notre cœur soient tournés vers Lui comme les yeux d'un serviteur vers ceux de leur maître**. C'est comme ce qui est écrit (plus haut 10, 9) : « Lorsque vos ennemis viendront en guerre contre vous sur votre terre, vous sonnerez des trompes et vous serez rappelés en souvenir devant Hachem votre D. » **C'est une Mitsva lors de tout malheur qui surviendrait à la communauté que de crier vers Lui par la prière et par la sonnerie.** »

En 5727(1967), en pleine guerre des Six jours, la situation était extrêmement tendue au sein du peuple juif dans le monde entier. Dans toutes les communautés, furent organisées des séries de prières. Dans la célèbre synagogue "Chomré Chabbat" de Borrow Park, une lecture de Téhilim en chaîne eut également lieu. Un juif âgé qui se trouvait là-bas aperçut un des jeunes sortir au milieu des Téhilim. Il le suivit pour savoir ce qu'il y avait de si urgent en un tel instant. Et il le vit sortir de sa poche un petit "appareil".

« Qu'est-ce que c'est ?, lui demanda le vieillard.

- C'est une radio, avec laquelle on peut écouter ce qui se passe. Comme j'ai des proches en Eretz Israël et que je suis très tendu, je suis sorti un peu pour écouter les "Na'yess" (les "nouvelles", en Yidiche).

1. L'expression employée par le verset en hébreu pour dire : « *Ils fuirent vers leurs voix (cris)* » est נָסוּ לְקוֹלָם [tandis que : « *Ils fuirent leurs voix (cris)* » se dit : נָסוּ מִקּוֹלָם], et cette expression (נָסוּ לְקוֹלָם) signifie également : « *Ils élevèrent leurs voix.* »

- Idiot que tu es, lui dit-il, avec cet appareil, **on écoute certes, les "Na'yess", mais ici** (dans la synagogue), **on fait les "Na'yess"...** (voulant signifier qu'ici, on fixe quelles seront les nouvelles, bonnes ou, à D. ne plaise...). **Pourquoi laisserais-tu ceci au profit de cela ? »**

Rabbi Zéev Eidelstein raconta qu'à l'époque de la guerre de 5708(1948) en Eretz Israël, la terreur régnait dans les rues de Jérusalem. Un jour, lorsque la tempête se fut quelque peu calmée (à l'aide d'intermédiaires diplomatiques qui apaisèrent un peu les esprits des deux camps), le Grize de Brisk sortit de chez lui pour marcher un peu et respirer l'air frais (une marche quotidienne lui avait été recommandée par son médecin).

Dans la rue, il rencontra le frère de Rabbi Zéev et lui demanda quelle était la situation. Ce dernier lui répondit que la veille avait été un jour difficile : les bombardements avaient été plus forts que jamais. Le Grize confirma que la veille avait réellement été un jour terrible, mais que précisément pour cette raison tout le monde avait compris qu'il fallait se répandre en prières et invoquer la miséricorde d'Hachem. Mais aujourd'hui, parce que la situation s'était calmée, tous avaient distrait leur esprit et se consacraient à leurs affaires quotidiennes. En fait et précisément à cause de ce relâchement, c'était aujourd'hui que l'on avait grandement besoin de la miséricorde Divine.

Il ajouta que les gens avaient l'habitude, lorsqu'il y avait une petite accalmie après des épreuves difficiles, d'être joyeux et allègres. Mais en fait, dit-il, il n'est pas possible de se réjouir tant que la délivrance n'est pas **complète**. La preuve en était de Mordékhaï : bien qu'il y eut un petit allègement de la situation après la capture d'Esther et sa désignation en tant que reine du royaume d'A'hachvéroch, qu'il avait été lui-même celui qui avait dénoncé la tentative de meurtre du roi par les gardiens royaux et qu'Hamane l'avait déjà fait défiler sur le cheval du souverain, malgré tout, il ne se réjouit pas encore et ne se reposa pas sur ses

lauriers. Mais au contraire, comme il est écrit dans la Méguilat Esther ; « **Mordékhaï s'assit à la porte du roi** », et Rachi d'expliquer : "Dans son cilice et dans son jeûne", bien que la délivrance commençait alors à poindre. Car tant qu'elle n'est pas complète, il faut beaucoup invoquer la miséricorde Divine comme auparavant.

Le Grize lui-même demeura tout le tant de l'accalmie à lire des Téhilim et il encouragea ses proches à en faire de même en disant qu'à présent, c'était le moment de réveiller la miséricorde d'Hachem. Dans le futur, **lorsque l'on verra ce que l'on aurait pu provoquer en récitant des Téhilim, on s'arrachera littéralement les cheveux de ne pas en avoir lus davantage !**

Le Midrach (Tan'houma Béchala'h 9) explique le langage employé dans le verset : « *Ne crains rien, vermisseau de Yaakov* » de la manière suivante : « Pourquoi Israël a-t-il été comparé au vermisseau ? De même que le vermisseau n'attaque les grands arbres qu'avec sa bouche et que, lui, est tendre et vient à bout de ce qui est dur, de même Israël, **sa force ne réside que dans la prière** (...), comme il est dit (Béréchit 48, 22) : « *Et moi, je t'ai donné Sichem en plus de tes frères, que j'ai prise de la main de l'Emoréin avec mon épée et mon arc* » ; Est-ce qu'il l'avait conquise par l'épée et par l'arc, alors qu'il est écrit (Téhilim 44, 7) : « *Ce n'est pas dans mon arc que j'ai placé ma confiance, et ce n'est pas mon épée qui me sauvera* » ? **En fait, l'épée désigne la prière et l'arc la supplication.** »

On rencontre la même idée dans le Midrach (Cho'had Tov, Téhilim 149, 7) à propos du verset : « *La gloire d'Hachem est dans leur gorge et l'épée de leur bouche est dans leurs mains* » : "Le Saint-Béni-Soit-Il leur dit : '**Vous me glorifiez, et Moi Je mène la guerre pour vous afin de vous sauver des exils et de l'asservissement.**' Et c'est ce que signifie le verset : **la bouche d'Israël, c'est leur épée**, comme il est dit : « *et l'épée de leur bouche est dans leurs mains* »."

Dans notre Paracha également, il est écrit : « *N'agréé pas leur offrande* » (16, 15), et les

Richonim d'expliquer (Cf. le Ramban) que "*leur offrande*" signifie "*leur prière*". En d'autres termes, Moché demanda à Hachem qu'Il n'accède pas à la prière de Kora'h qui désirait servir comme Cohen Gadol et de son assemblée. En y réfléchissant, cela paraît étonnant : Kora'h veut ébranler la Emouna d'Israël en Moché leur Maître, il instille une dispute avec Moché et Aharon, les saints d'Israël, **et après tout cela, Moché Rabbénou craint que le Saint-Béni-Soit-Il exauce sa prière** et lui donne la Kéhouna Guedola alors que celle-ci a été légitimement attribuée à Aharon. La crainte de Moché témoigne de **la force de la prière et de ses limites** : en effet, celle-ci ne dépend nullement de l'état de la personne. Même si elle a beaucoup fauté et péché, les paroles qui sortent de sa bouche sous forme de prière, "*le service du cœur*", ont encore une grande force d'action, au point que Moché Rabbénou demande expressément au Créateur : « *N'agrée pas leur offrande* », ne tends pas l'oreille pour écouter la prière des Réchaïm.

« Il ne sera pas comme Kora'h et son assemblée » : s'éloigner de la dispute, et en particulier dès le début

La Torah ordonne explicitement : « *Il ne sera pas comme Kora'h et son assemblée.* » (17, 5) En outre, la Guemara (Sanhédrine 110a) rapporte au nom de Rech Lakich, à propos du verset : « *Moché se leva et se rendit chez Dathan et Aviram* », qu'il est défendu d'entretenir une dispute, puisque Rav enseigne : "**Même si une dispute a déjà commencé, il est défendu de l'entretenir, et on s'inspirera, au contraire, de Moché Rabbénou qui renonça à son honneur et se rendit lui-même chez eux (Dathan et Aviram) pour apaiser la dispute.**"

Tout le monde reconnaît qu'une fois piégé dans le feu de la dispute, il est très difficile de s'en écarter. Pourtant, il incombe à l'homme d'investir toutes ses forces pour la fuir en réfléchissant à ses conséquences désastreuses, comme le dit le prophète (Amos 5, 13) : « *L'homme sensé gardera le silence à cette heure.* » Lorsque la tempête sera passée, il se rendra compte, en effet, à quel point ses

efforts étaient justifiés. Car la vie des querelleurs n'en est pas une : partout où ils se rendent, ils se heurtent aux disputes. **L'homme doté de bon sens prévoit à l'avance ce que peut engendrer de telles situations. Et lorsqu'il se trouve encore au seuil de la querelle, de l'extérieur, il mettra en œuvre toutes ses forces afin de ne pas pénétrer dans ses sables mouvants. On sait quand elle débute mais par contre, nul n'est en mesure de savoir où elle peut aboutir.**

Le Chla'h Hakadoch écrit (Chaar Ha Otiote Ote 14, 2) : "**Et la défense de la dispute commence des prémices de celle-ci, car d'une seule étincelle de feu, un brasier immense s'enflammera**, et le feu s'embrasera jusqu'à tout détruire", comme 'Haza'l enseignent dans Sanhédrine (7a) : "La dispute ressemble à un "Tsinora Dé Bideka Dé Maya", "un ruisseau occasionné par une inondation", et Rachi d'expliquer : "Tsinora Dé Bideka : lorsqu'un fleuve déborde, il se répand parfois dans les champs à proximité et forme comme des petits ruisseaux et conduits d'eau. Et si l'homme ne les bouche pas **immédiatement, ceux-ci s'élargissent et il ne peut plus les combler**", comme il est dit : « *Le début d'une querelle, c'est comme une écluse et avant qu'il s'ensuive une dispute, retire-toi.* » Commencer une querelle ressemble à ouvrir un cours d'eau : **si l'on ne l'arrête pas lorsqu'il est encore temps, il devient impossible de l'endiguer.** Telle est la réalité des disputes, lesquelles parfois se prolongent durant des jours et parfois même de nombreuses années, si bien que leur raison initiale est pratiquement oubliée. Si l'on se rappelait le début et la racine de la querelle, celle-ci serait résolue depuis longtemps. C'est juste pour avoir ajouté de l'huile sur le brasier que celle-ci brûle encore et détruit tout sur son passage. Dans un tel moment, l'homme intelligent **gardera le silence** afin que le feu ne s'étende pas davantage, comme l'écrit le Pélé Yoèts (עירך כעס) : « **Le silence au moment de la colère est comme de l'eau sur le feu, elle l'éteint.** »

Dans la Paracha de Lekh Lékha (Béréchit 13, 7-8), il est écrit : « *Un litige s'éleva entre les bergers du bétail d'Avram et les bergers du bétail de Loth (...) Avram dit à Loth : "De grâce, qu'il n'y ait pas de dispute entre toi et moi."* » Le verset débute par le mot "litige" et se poursuit avec le terme "dispute". Combien sont à propos les paroles du Chla'h Hakadoch à ce sujet (Lekh Lékha §33) : « J'ai entendu, écrit-il, une finesse de langage (il fait allusion au Alcheikh Hakadoch dans son "Torat Moché" Ad Hoc) au sujet du terme "dispute" employé ici, qui est féminin, et il n'est pas écrit : "*qu'il n'y ait pas de litige entre toi et moi*" ("litige" est masculin) : c'est pour évoquer le fait que, un litige s'étant déjà élevé, **Avraham les exhorta, pour l'amour d'Hachem, à arrêter les paroles du différend afin qu'elles n'engendrent pas une dispute qui, toujours, porte des fruits et se développe.** Il est écrit : "*De grâce, qu'il n'y ait pas de dispute*" (terme féminin) car c'est une allusion à "une femme" qui enfante. Il est déjà suffisant qu'un "litige" (masculin) ait éclaté, qu'il soit donc comme un mâle qui n'enfante pas (...)"

« C'est pour cela, poursuit le Chla'h, que celui qui aspire au mérite de contempler la Face de la Présence Divine, fuira en courant l'impureté du serpent originel en s'éloignant de la dispute et même de sa première étincelle. **Et puis à quoi bon m'étendre sur les méfaits de la querelle lorsque tous les livres en sont remplis. Retenons juste le principe : la faute de la dispute est plus grave que celle de l'idolâtrie, comme on le voit au sujet de Akhav et de Chaoul (...)** Et il est certain (§16) que le plus misérable d'Israël aurait sacrifié sa vie pour ne pas enfreindre l'interdit de l'idolâtrie. Comment, s'il en est ainsi, ne se sacrifierait-il pas en se retenant de provoquer une dispute qui est plus grave que cette faute ! » (avec quelques modifications)

Même à celui qui reste à l'écart, disons : « **De grâce, de grâce, retiens-toi d'exprimer ton opinion et de te mêler de la dispute, car jamais personne n'est sorti propre de la boue** », sinon il ne sera pas épargné de la souillure des pieds, des mains et de tout le

corps. Par conséquent **qu'il ouvre les yeux dès le début**, et freine toute cette artillerie qui s'apprête à lui tirer dessus s'il ose, même seulement "par erreur" pénétrer cet imbroglio.

La Michna (Avot 1, 12) enseigne : « **Soyez des disciples d'Aaron, qui aime la paix et qui poursuit la paix** ». Et on voit, par ailleurs, que le Ramban sur notre Paracha explique le verset (16, 4) : « *Moché entendit et tomba sur sa face* » et demande : a priori, il faut comprendre, pourquoi il est écrit au singulier : « *[Moché] tomba sur sa face* » et non au pluriel : "Moché et Aaron **tombèrent**" ?

Et il explique que c'est parce qu'Aaron, dans sa sainteté, ne répliqua rien dans toute cette dispute, **et garda le silence comme s'il reconnaissait le bien-fondé des arguments de Kora'h et que celui-ci était plus digne que lui de servir comme Cohen Gadol.** Et s'il officiait, lui, comme Cohen Gadol, ce n'était que parce qu'il se conformait à la voix de Moché et accomplissait le décret du roi. Par conséquent, l'enseignement : "**Soyez des disciples d'Aaron**" en poursuivant la paix, signifie : "**renoncez à vos droits légitimes**", parce qu'un homme ne perd jamais en renonçant à ses propres droits en faveur d'autrui !

Un homme d'affaires important et un des habitués de la maison de Rav Chlomo Zalman Auerbach, s'enquit une fois chez ce dernier de certains "hommes d'affaires" qui avaient manqué de respect au Rav. Il désirait protester à ce sujet et réveiller le débat. Rav Auerbach lui dit alors : « **Aucun juif n'a jamais rien perdu en renonçant au moment de la querelle, c'est pourquoi je te demande de garder le silence et de ne réveiller la dispute sous aucun prétexte !** »

Rav Eliézer Tourk, Rav à Kiryat Séfer, raconta une histoire qui arriva dans sa ville :

Dans un des immeubles, plusieurs habitants décidèrent d'agrandir leur appartement. Après le commencement des travaux, une dispute éclata entre les voisins : qui devait payer le mur mitoyen dont le coût s'élevait à cinq mille shekels (les Rabbanim

et ceux parmi eux qui s'occupent des litiges, sont rassasiés de ce genre d'histoires), somme qui s'ajoutait au montant que chacun devait payer pour ses propres travaux soit 150000 shekels ? La dispute s'enflamma jusqu'au ciel et on ne voyait pas comment elle pourrait s'apaiser. Jusqu'à ce que l'un des parti-prenants de l'affaire décida de céder afin de calmer la tempête et faire revenir la paix. Il donna au promoteur un chèque de 20000 dollars en lui expliquant qu'il incluait, en plus de la somme qui lui restait à payer (15000 shekels), également celle sur laquelle portait le litige.

Une longue période s'écoula et le chèque n'avait toujours pas été encaissé. L'Avrekh qui l'avait donné, finit par demander au promoteur s'il n'avait pas besoin de cet argent.

« Je ne sais pas de quoi tu parles, lui dit ce dernier, cela fait déjà longtemps que je m'en suis servi en payant avec, l'arabe untel. Depuis, je ne sais pas ce qu'il est advenu de ce chèque ! »

De ce fait, leur étonnement ne cessa de grandir au sujet du mystère de ce chèque : qui avait bien pu recevoir un chèque et ne pas s'en être servi ? L'arabe lui-même finit par leur avouer qu'il avait voulu gagner plus d'argent. Dans ce but, il avait ajouté un zéro sur la ligne du montant, transformant ainsi les 20000 shekels en 200000 shekels. Néanmoins, dans son ignorance, il n'avait pas pris garde que sur la ligne d'en-dessous était inscrit le montant en lettres. Et celui-ci, il était impossible de le falsifier. Par conséquent, lorsqu'il était venu pour encaisser le chèque en espèces, les employés de la banque l'avaient blâmé et ne lui avaient pas donné un centime en échange de ce chèque frauduleux... **Celui qui renonce à ses droits en faveur de son prochain y gagnera doublement, car même sa propre part qui lui restait à payer, on ne la lui prit pas !**

« Son salaire est selon ses actes » : la récompense et le châtement réservés à la dispute

Combien le châtement réservé à la dispute est sévère ! La Guemara (Sanhédrine 7a) enseigne en effet explicitement que nos Sages l'apprennent du verset (Michlé 17, 14) : **פֹּטֵר מִיָּדָיו** [« *Tel celui qui ouvre l'eau est celui qui commence la dispute* »], en commentant le mot **מִדּוֹן** ("la dispute") qui suggère que celui qui commence une querelle provoque que cent châtements s'abattront sur lui à cause d'elle (soit parce que le mot **מִדּוֹן** est la contraction de l'expression **מֵאוּרָה דִּינִי**, "cent châtements", soit parce que le mot **מִדּוֹן** a pour valeur numérique 100 ; Rachi).

Le Rambam, dans une lettre qu'il adresse à son fils, écrit les mots suivants :

« Ne rendez pas vos âmes abominables à cause de la dispute qui détruit le corps, l'âme et les biens. J'ai vu des enfants mourir, des familles décimées, des villes chanceler, des communautés disséminées, des gens pieux disparaître, des hommes de foi se perdre et de nobles personnes frappées, à cause des querelles. Les prophètes prédirent, les Sages firent preuve de sagesse et ils ne cessèrent de conter les méfaits de la dispute, sans jamais parvenir au terme du récit. C'est pourquoi haïssez-la et fuyez-la, écarterez-vous de tous ceux qui la chérissent, qui la recherchent et qui l'aiment, de crainte d'être emporté dans leurs fautes. »

On retrouve également dans notre Paracha la gravité de la dispute :

Le Ramban (16, 30) explique qu'une fissure dans la Terre (comme celle qui engloutit Kora'h et son assemblée ; n.d.t) ne fut pas la "**nouvelle création**" dont parle la Torah, car c'est une chose qui s'était déjà produite dans l'histoire. La "**nouvelle création**" dont il est question consista dans le fait qu'« *elle les avala* ». Dans tous les autres endroits où la Terre se fendit, en effet, comme cela se produisit souvent à l'occasion d'un tremblement de Terre, celle-ci demeura ouverte et se remplit d'eau en formant ainsi un étang. Mais le fait que la fissure se referme immédiatement après s'être ouverte, comme

un homme qui ouvre la bouche et, sitôt avalé, la referme sur le champ, c'est **la nouveauté de ce jour, comme si elle avait**

été créée à partir du néant. La querelle est si grave qu'il faut changer les lois de la création pour cela !